

UBAYE TOURISME ?

Ubaye Tourisme est l'office de tourisme intercommunal de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

Il assure 4 missions principales :

- l'accueil et l'information
- l'animation et l'organisation d'évènements
- la promotion
- l'animation des socio-professionnels

ADHÉRER ET DEVENIR PARTENAIRE

UBAYE TOURISME, C'EST

- 1 Vous appuyer sur un vecteur de communication de qualité et profiter du volume d'activités de la structure ;
- 2 Accroître votre notoriété et développer votre activité auprès des vacanciers, habitants et résidents au travers de votre documentation dans les offices de tourisme et des sites internet ;
- 3 Appartenir au réseau des professionnels de la vallée qui s'engagent dans une collaboration commune pour le rayonnement du territoire ;
- 4 Etre accompagné si besoin sur les démarches de labellisation : Label Famille Plus, Tourisme et handicap, etc. ;
- 5 Profiter de l'expérience et du savoir-faire dans le domaine du tourisme d'une équipe pluridisciplinaire et motivée.

Cotisation 2019 à Ubaye Tourisme

Vos engagements à nos côtés

VOTRE COTISATION VOUS PERMET

50€
COTISATION
PROS

- La présence dans les éditions pour les catégories suivantes : hébergeurs professionnels, restaurateurs, activités de loisirs et opérateurs touristiques.
- Votre présence sur le site internet de la commune de localisation et/ou sur le portail générique ubaye.com et le site des Alpes de Haute Provence.

- La participation et le vote à l'Assemblée Générale.

50€
COTISATION
ASSOCIATIONS

- Votre présence sur le site internet de la commune de localisation et/ou sur le portail générique ubaye.com.
- Selon les possibilités : un soutien logistique et technique pour les organisations de manifestation, mise en place et gestion de billetterie dans les offices de tourisme (commissionnement éventuel).

- La participation et le vote à l'Assemblée Générale.

50€
COTISATION
MEUBLÉS DE
TOURISME

- Votre présence sur le site internet de la commune de localisation et/ou sur le portail générique ubaye.com si je suis à jour de la taxe de séjour.
- Une présence sur le dépliant de la liste des meublés classés* dans les offices de tourisme.

- La participation et le vote à l'Assemblée Générale.

*Attention, pour figurer sur le dépliant, votre meublé doit être classé et à jour de la taxe de séjour.

- Nous transmettre vos mises à jour et nouveautés pour améliorer la qualité de l'information donnée aux visiteurs
- Soigner vos descriptifs et visuels pour rendre votre offre la plus attractive possible
- Transmettre votre documentation dans nos bureaux d'accueil et la réactualiser régulièrement
- Mettre à jour vos informations sur votre espace personnel
- Adhérer à notre politique qualité (traitement et suivi des avis / réclamations)
- Répondre aux réclamations et mettre en place des actions d'amélioration le cas échéant
- Agir en ambassadeur du territoire auprès de vos clients
- Accueillir tout personnel de l'Office de Tourisme souhaitant visiter votre établissement pour connaître votre activité

L'office de Tourisme se réserve le droit de refuser une adhésion si cette dernière ne correspond pas aux critères éthiques et/ou intérêts touristiques de la destination

Une cotisation par prestation ou meublé.

Par exemple, un prestataire déployant une prestation d'hôtellerie et une de loisirs ou un loueur ayant deux meublés devront cotiser deux fois.

IMPORTANT 2019 : LIBÉRONS LES DONNÉES ! L'OFFICE DE TOURISME ET L'OPENDATA

Vos informations seront intégrées à la base de données Apidae. Cette base de données d'information touristique partagée avec tous les acteurs institutionnels du tourisme s'ouvre à l'OpenData. Cette obligation offre la possibilité à des structures tiers de pouvoir utiliser les données pour la création et la mise à jour de fichier, de sites Internet, d'applications tierces. En l'occurrence, votre adhésion à l'association Ubaye Tourisme vaut pour acceptation.

Modes de règlements possibles dans les Offices de Tourisme

- chèque à l'ordre d'Ubaye Tourisme
- espèces
- carte bleue auprès de l'office de Tourisme de Barcelonnette
- par correspondance auprès de votre Office de Tourisme

Bulletin d'adhésion joint à retourner avant le 30 mars 2019



Office de Tourisme de Barcelonnette
Place Frédéric Mistral
04400 Barcelonnette
04 92 81 04 71
www.barcelonnette.com



Office de Tourisme de Jausiers
Grand Rue
04850 Jausiers
04 92 81 21 45
www.jausiers.com



Office de Tourisme de Pra Loup
Maison de Pra Loup
04400 Uvernet-Fours
04 92 84 10 04
www.praloup.com



Office de Tourisme du Sauze
Chalet de la Montagne
04400 Enchastrayes
04 92 81 05 61
www.sauze.com